

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 118

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 4

#### ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	-50 000	0	-50 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	-50 000	0	-50 000
<b>SOLDE</b>	+50 000		+50 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.